

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LEZE ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 98/2017**

**Objet : Ecole de musique intercommunale Nicole Bonay – Adoption de la tarification pour la saison 2017-2018.**

**L’an deux mille dix sept et le 04 avril à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge**

**PRESENTS** : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

**POUVOIRS** : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle  
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine  
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René  
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia  
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis  
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène  
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid  
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique  
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

**ABSENTS EXCUSES** : M. DIDIER Claude

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. MARQUIER Serge, M. MAGGIOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme ESCOURROU-BERDOU Marie-Christine.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres de l'assemblée que, chaque année, la communauté de communes peut réévaluer les tarifs de l'école de musique intercommunale gérée en régie directe.

Il convient donc aujourd'hui d'adopter la tarification à appliquer aux usagers pour la période allant de septembre 2017 à aout 2018.

Monsieur Vice-Président rappelle que les tarifs ont été établis en tenant compte des ressources des ménages afin de permettre l'accès de ce service au plus grand nombre avec possibilité d'accueil de personnes extérieures au territoire selon un tarif modulé.

Il propose ce ne pas modifier les tarifs appliqués pour la saison 2016-2017.

Toutefois, afin d'être en adéquation avec la terminologie du règlement des études, les modifications suivantes sont proposées :

- Les tarifs « Musiques actuelles », « Chorale », « Pratique collective seule » et « Formation Musicale Seule » ont été regroupés sous l'appellation « Pratique collective seule ».
- Le tarif Formation Générale (Formation Musicale – pratique Instrumentale et collective) est modifié en « Formation générale et Parcours personnalisé »

Il ajoute que, suite à la fusion de la CCVA et de la CCLAG, le tarif Territoire s'applique désormais au territoire de la communauté de communes Lèze Ariège, soit les communes suivantes : Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Le Vernet, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel, Venerque.

Le Président propose la tarification 2017-2018 suivante :

<b>Participation aux frais de scolarité</b> <i>Calcul des tranches sur la base du Quotient Familial = revenu de la famille année N-1 / nb de parts / 12 mois</i>	<b>Territoire CCLA</b>				<b>Hors territoire CCLA</b>
	<b>QF1 (0-300)</b>	<b>QF2 (301-540)</b>	<b>QF3 (541-690)</b>	<b>QF4 (691 et +)</b>	
	<b>Tarif 2017-2018</b>	<b>Tarif 2017-2018</b>	<b>Tarif 2017-2018</b>	<b>Tarif 2017-2018</b>	<b>Tarif 2017-2018</b>
<b>Formation générale et Parcours Personnalisé</b>	196.00 €	226.00 €	260.00 €	293.00 €	496.00 €
<b>Instrument sup.</b>	108.00 €	123.00 €	142.00 €	162.00 €	273.00 €
<b>Eveil</b>	88.00 €	108.00 €	131.00 €	152.00 €	258.00 €
<b>Pratique collective seule</b>	44.00 €	54.00 €	64.00 €	75.00 €	127.00 €
<b>Prépa bac seule</b>	88.00 €	108.00 €	130.00 €	152.00 €	258.00 €

	<b>Tarif 2017-2018</b>	
<b>Frais d'inscription par famille</b>	27.00 €	
<b>Frais de vignettes par élève (sauf éveil)</b>	6.00 €	
<b>Réduction</b>	<b>2ème élève</b>	<b>-15%</b>
	<b>3ème élève</b>	<b>-30%</b>
	<b>4ème élève</b>	<b>-45%</b>

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

**ADOpte** la tarification 2017-2018 de l'école de musique intercommunale Nicole BONAY tel que présenté ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Président de mettre en œuvre les modalités de facturation et d'encaissement correspondantes au budget général 2017 et au budget général 2018 de la communauté de communes.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS